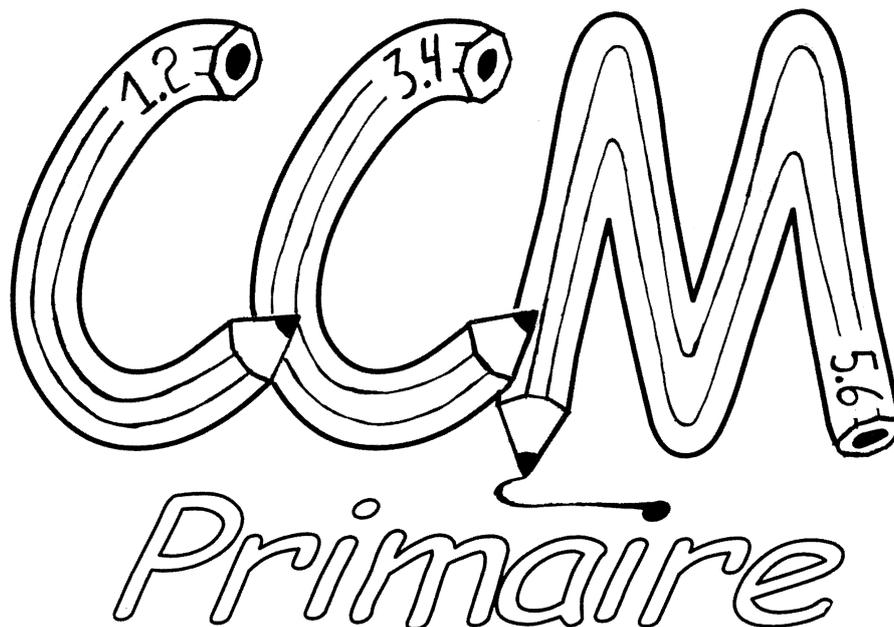


**Bienvenue au**



**Année scolaire 2016 – 2017**

**COLLEGE CARDINAL MERCIER  
ECOLE PRIMAIRE**

Invitation cordiale à la rencontre prévue le samedi 19 mars 2016 à 10 h 30 au bâtiment K.  
(voir plan au dos de cette brochure d'accueil)

Chaussée de Mont-Saint-Jean, 83 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD

Tél. : 02/386.15.43 - 02/386.15.56 Fax. : 02/386.15.77

Site : [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)

Mail : [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be)

N° d'entreprise : 0410.260.708

Editeur responsable : D. Lambert Bada

D/2016/9860/02

Mail direction : [danielle.bada@ccm.be](mailto:danielle.bada@ccm.be)

Mail secrétariat : [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be)

**Direction** : Danielle LAMBERT BADA : 0490/11.27.21 en cas d'urgence uniquement  
(pas pour signaler les absences d'élèves)

**Garderie** : 0476/58.01.43

**Secrétariat** : 02/386.15.43

**Infirmier** : (ma, je, ven matin et lun, ma, jeu après-midi) : 02/386.15.29

**Comptabilité** : [compta@ccm.be](mailto:compta@ccm.be)

**Association des Parents** : 0477/34.72.68 [secretariat.apccm@gmail.com](mailto:secretariat.apccm@gmail.com)

**Centre sportif** : 02/386.15.46

**Accueil** : 02/386.15.11

	<u>page</u>
<b><u>Sommaire</u></b> :	2
<b>Projets éducatif et pédagogique</b> :	3
Le Collège Cardinal Mercier	3
La tâche d'éducation	3
La tâche de formation	4
<b>Projet d'établissement</b> :	5
<b>Règlement d'ordre intérieur</b> :	6
Le savoir-être	6
Le respect	7
Modalités d'inscription	7-8
Rentrée des classes	8
Le secrétariat	8
Organisation de l'école	8-9
Les garderies – La sécurité	9
Consignes aux parents	10
La restauration	11
Modalités de paiement	11
Chargement des cartes magnétiques et bracelets	11
Le « portail »	12
L'infirmier	13
Les activités parascolaires	13
Les objets perdus	13
Les frais	13
<b>Règlement des études</b> :	14
Les savoirs et le savoir-faire	14
Aide pédagogique, éveil religieux, musical et artistique, néerlandais, éducation physique	14-15
Activités extra-muros, classes de dépaysement, plan d'épargne	15
Modalités de paiement (activités, achats)	16
La bibliothèque	16
Centre psycho médico-social libre	16
Informations importantes liées à l'inscription	16-17
Les contacts parents – enseignants	17
<b>Renseignements généraux</b> :	17
L'Association des Parents	17
Le Centre de Promotion pour la Santé	17
Le code de conduite	18-19
Justificatif d'absence – Abs. non justifiées	20
Explication des frais généraux (piscine, ...)	21-22
Plan des classes	23
Plan du Collège (en couverture de fin)	23

# **PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

## **1. LA TACHE D'EDUCATION**

Le Pouvoir organisateur du Collège entend continuer les traditions spirituelle et pédagogique de ses fondateurs et les actualiser dans le temps présent. Nos principes éducatifs trouvent leur source dans un document issu des travaux du Conseil général de l'Enseignement catholique intitulé « Mission de l'Ecole chrétienne ».

L'école chrétienne, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en enseignant,
- celle de faire œuvre d'évangile en éduquant.

### **1.1. Nos objectifs éducatifs**

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions.
- Donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle par l'acquisition de savoirs et de compétences.
- Assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

### **1.2. Référence à l'Evangile**

**Notre école poursuit ses objectifs à la lumière de l'Evangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant appel à la personne de Jésus-Christ. Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence, le cœur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et au Dieu de Jésus-Christ.**

### **1.3. Démarches éducatives**

- Eveiller la personnalité des élèves aux dimensions intellectuelles, affectives et spirituelles de l'humanité.
- Aider les élèves à s'approprier l'héritage culturel des générations précédentes au contact des œuvres artistiques, littéraires, scientifiques et techniques.
- Accueillir le jeune dans la singularité de sa personne.
- Accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin.
- Initier les jeunes à l'autonomie, à la créativité et à l'exercice responsable de la liberté.

Ces démarches se vivent :

- dans l'activité même d'enseigner,
- dans la façon de vivre les relations entre personnes,
- dans les lieux et les moments de prière, d'expérience spirituelle et de partage,
- dans la mise en œuvre au sein de l'école de pratiques démocratiques.

## **2. LA TACHE DE FORMATION**

Notre pratique pédagogique trouve sa source dans les Projets pédagogiques

- de la Fédération de l'Enseignement fondamental,
- de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique, Conseil général de l'Enseignement catholique.

Notre école se veut un lieu d'ouverture et d'émancipation, d'apprentissage et de vie. Notre préoccupation première est d'initier les élèves aux langages de l'esprit humain par le biais des disciplines enseignées. Nous leur proposons un cadre de formation qui suppose une approche structurée, cohérente et équilibrée de savoirs et de compétences.

Une pédagogie ouverte :

Notre pédagogie implique la recherche de sens.

Elle se veut :

- centrée sur l'apprentissage dans lequel l'élève est appelé à prendre une part active faite d'initiatives, de prises de responsabilités ;
- favorable à l'autonomie de l'élève ;
- attentive au développement de l'esprit critique et du jugement ;
- soucieuse de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui ;
- orientée sur le projet d'insertion progressive du jeune dans la vie sociale et professionnelle

Notre pédagogie cherche à promouvoir la coopération et le partage.

Elle se veut :

- fondée sur les comportements de travail, qu'ils soient collectifs ou individuels, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie ;
- appuyée par des pratiques démocratiques, dans le respect de règles de vie claires, connues de tous et partagées par tous ;
- soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale.

Notre pédagogie ose la différence.

- **Elle cherche à assurer aux élèves en difficulté comme aux plus performants les meilleures occasions d'épanouissement.**
- **Elle reconnaît la diversité des approches d'apprentissage.**
- Elle permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions de femme et d'homme en devenir.
- Elle respecte les différences culturelles et philosophiques dans une volonté d'ouverture.
- Elle offre à chacun la liberté de se situer dans sa relation avec le Dieu de Jésus-Christ en présentant des repères fondés sur les valeurs évangéliques.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres.

Nos projets éducatif et pédagogique offrent un ensemble de propositions qui, loin d'être exhaustif, constituent une référence de réflexion pour notre communauté scolaire dans son cheminement.

## **PROJET D'ETABLISSEMENT**

1. Dès la première année primaire, nous mettons tout en œuvre pour aider l'enfant à être bien dans son école et à s'adapter à son environnement.  
Diverses activités sont prévues pour l'aider à grandir, à devenir autonome et responsable de ses apprentissages, de ses actes, de son matériel,...
2. L'éveil religieux fait partie de nos projets pédagogique et éducatif. Des informations chrétiennes et un vécu de la Foi sont présentés aux élèves en respectant les convictions de chacun. Le doyen Alain de Maere nous rend visite, toujours prêt à nous aider dans cette animation religieuse.
3. Un enfant bien dans son corps apprend mieux et rejette la violence plus aisément. Des cours de **psychomotricité** sont donnés aux élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> en demi-groupe. Les cours **d'éducation physique** poussent chacun à se dépasser et nous souhaiterions encore augmenter cette discipline.
4. La sensibilisation au savoir-vivre s'avère aussi essentielle.
5. L'apprentissage du **néerlandais**, réalisé depuis la 1<sup>ère</sup> année primaire, permet de se familiariser avec cette langue. Les professeurs de seconde langue tâchent de s'adresser aux élèves uniquement en néerlandais.
6. L'importance et le plaisir de lire se concrétisent au travers d'activités centrées autour de la lecture (Prix Versele, Foire du livre, Centre belge de la bande dessinée, exploitation de différentes revues,...) et par l'existence d'une bibliothèque, centre de documentation réservé à l'école primaire.
7. D'autres cours sont dispensés en ½ groupes afin de permettre une attention optimale aux apprentissages : l'éveil musical en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année,  
l'éveil artistique en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année,  
l'expression orale, écrite et éducation aux médias en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année.
8. Le soutien des enfants en difficulté est analysé régulièrement par l'équipe pédagogique et éducative en vue d'améliorer ce qui est déjà mis en place :
  - un soutien pédagogique est assuré par des enseignants détachés à cet effet,
  - un plan d'action avec tous les intervenants concernés à travers un conseil de classe,
  - l'élaboration d'un dossier d'élève avec des renseignements objectifs, permettant de connaître le contexte de son évolution,
  - l'organisation de nombreux cours en ½ groupes permet une approche plus individualisée des apprentissages.
9. Des initiatives sont prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé.
10. L'évaluation externe certificative imposée aux élèves de 6<sup>ème</sup> en vue de l'octroi du CEB (Certificat d'Etude de Base) nous pousse sans cesse à améliorer la continuité des apprentissages et nos pratiques professionnelles.  
Le passage en bloc de certaines classes au sein d'un même cycle devrait y contribuer.
11. Les classes de 6<sup>ème</sup> année et le local cybermédia ont un accès contrôlé à internet. L'école a le souhait de sensibiliser les élèves à l'informatique (traitement de texte).
12. L'organisation de classes de découverte et de dépaysement (classes de forêt et de neige) vise à l'ouverture au monde et aux autres.
- 13. Rendre l'enfant responsable de ses actes, l'inviter à s'imprégner des lois indispensables pour mieux vivre ensemble. Des rapports de fait permettent à tous les intervenants, élèves, enseignants, éducateurs, direction, parents de se sentir concernés. Des rencontres avec les surveillants-éducateurs sont prévues tout au long de l'année.**

# **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

L'école primaire du Collège Cardinal Mercier est une école chrétienne. Dans cet esprit, nous offrons aux élèves des références et des valeurs sans lesquelles la vie n'a aucun sens.

Notre projet éducatif comporte plusieurs aspects dont le plus important est :

## **1. LE SAVOIR-ETRE**

Le **respect** tient une place primordiale dans notre démarche.

Le respect des personnes vise aussi bien le respect de soi-même, de ses proches que le respect de tous sans distinction d'âge, de race, de culture. Le respect des consignes gère la manière de vivre ensemble.

**Le respect de l'environnement sensibilise les élèves à la protection de notre planète à partir du vécu proche et quotidien.**

Notre ambition est de former des élèves « bien dans leur peau », heureux et capables de s'adapter, des élèves qui ont le goût de vivre ensemble. Pour ce faire, il faut assurer une solide formation intellectuelle, un développement harmonieux du corps et de l'esprit.

En alternant judicieusement des moments de contrainte et des moments de liberté, nous conduisons les enfants vers une autonomie responsable.

Il faut mettre en place des attitudes, des comportements, des schémas de pensée qui sont autant de balises solides qui aideront l'enfant à « grandir » mais serviront aussi plus tard, lors de l'adolescence.

***Apprendre à se gérer, à gérer son temps, ses pulsions, ses projets, ses conflits, sont des outils de vie indispensables.***

Le savoir-être ne peut se construire sans modèle, sans limite.

Baliser l'éducation de limites claires, raisonnables et connues, c'est aider l'enfant à se construire.

Le goût du travail bien fait, du vrai, du beau, l'ouverture au monde des personnes et des idées ainsi que la médiation favorisent une intériorité qui débouche sur une échelle des valeurs différente de celle proposée, voire imposée, par un certain modèle de société.

***Vivre ensemble, c'est gérer ses rapports humains positivement.***

Nous voulons que ces concepts soient compris par les élèves et nous les invitons à respecter les « lois » indispensables pour bien vivre ensemble.

Notre objectif étant qu'ils arrivent tous, **citoyens responsables.**

## **1.1. le respect des personnes**

Chaque être humain est unique et mérite le respect de sa personne et de sa famille.

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour :

- refuser la violence verbale et/ou physique,
- promouvoir le respect de tous et particulièrement des plus jeunes et des plus faibles,
- favoriser le fair-play et le sens social,
- ne pas provoquer autrui par un étalage d'objets, de bijoux, de pièces d'habillement de valeur,
- refuser toute forme de ségrégation,
- être tolérant et accepter l'autre dans sa différence.

Tout acte de vol, de complicité de vol, de recel, de racket et de harcèlement est assimilé à une atteinte à l'intégrité psychologique d'autrui. Une suite y sera toujours donnée.

Les membres du personnel d'entretien sont au service de la communauté sans pour autant en être les domestiques. Le respect de ces personnes passe par le respect de leur travail. Les surveillants des garderies et du temps de midi ont droit à tous les égards pendant leur mission parfois ingrate.

Le respect de soi-même exige une alimentation saine et équilibrée. Un bon déjeuner, des collations contrôlées, de l'eau comme boisson sont indispensables pour un élève avide de performance. Le refus de toute assuétude et aussi une tenue vestimentaire correcte.

L'emploi du baladeur, des appareils photographiques et des G.S.M. est interdit pendant le temps scolaire et les garderies.

## **1.2. le respect du cadre de vie**

Le cadre de vie du Collège est placé sous la responsabilité de chacun.

Les bâtiments, les locaux, les nouvelles toilettes installées dans le bâtiment central E., le mobilier, le matériel, les terrains de sport et la piscine seront fonctionnels et disponibles pour tous si chacun, d'initiative, les respecte et les fait respecter.

De même, les plantes décoratives, les arbres, l'espace vert et la nature toute entière méritent attention et respect.

Les actes de vandalisme et de déprédation seront très sévèrement sanctionnés :

- par une facturation,
- par la participation à l'entretien,
- par une exclusion temporaire ou définitive.

Tout le campus est, et reste, une propriété privée, même les week-ends, jours fériés et vacances. L'accès est réservé aux seules personnes autorisées.

## **2. MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription est définitive lorsque les parents reçoivent en retour à leur demande, une confirmation, par courrier. Elle est finalisée par le paiement d'une avance sur frais de 100 €.

Le nombre d'élèves par classe étant limité à 24, la priorité est donnée aux familles à regrouper, prioritairement en primaire puis en secondaire.

Pour les parents ayant déjà des enfants dans une des quatre écoles du campus, un formulaire d'inscription est remis dans les classes et est disponible dans chaque secrétariat dès la rentrée de janvier, et est à remettre le plus rapidement possible.

A partir de la rentrée de janvier également, les « nouveaux » parents sont invités

- à se procurer cette brochure d'accueil et
- à enlever ou à télécharger ([www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be)) un document de demande d'inscription.

Ce formulaire original sera remis ou envoyé par courrier, **dûment complété et daté** dès que possible et au plus tard, lors de la matinée d'information le **samedi 19 mars 2016 à 10 h 30** où une visite de l'école est proposée et diverses informations sont données.

La demande d'inscription remise, un laps de temps va s'écouler, et après avoir tenu compte des réinscriptions des élèves déjà présents, l'école vous avertira par courrier pour le 1<sup>er</sup> mai pour les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et le 1<sup>er</sup> juin pour ceux inscrits en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> munis de l'autorisation de la direction actuelle afin de changer d'école en cours de cycle.

**Tous** les enfants sont accueillis au Collège et, si notre réponse est hélas négative, c'est que nous manquons de structures supplémentaires d'accueil.

## **Documents à compléter**

Les documents repris ci-dessous sont remis par l'école et à compléter correctement par les parents :

- 1) La demande d'inscription où il est important et utile d'indiquer les difficultés tant scolaires que sociales que votre enfant rencontre, afin que des classes équilibrées accueillent les élèves dès la rentrée.
- 2) Le document de changement d'école pour les élèves inscrits en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année (ou en 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> s'ils « doublent » ou ont déjà « doublé ») à demander à l'école de départ et daté au 30/06.
- 3) **L'adhésion** aux projets éducatif et pédagogique et aux choix divers proposés (au verso de la demande d'inscription).

## **Documents à fournir par les parents**

1. Photocopie de la carte d'identité de l'élève et une composition de ménage.
2. Photocopie de la carte S.I.S de l'élève ;
3. Photocopie du dernier bulletin reçu (Noël ou Pâques) ;
4. **Deux** enveloppes pré adressées et suffisamment timbrées.
5. Pour les élèves de nationalité étrangère :
  - Une composition de ménage (délivrée par l'Administration communale)
  - Une autorisation de séjour
  - Un certificat de domicile

Dès la confirmation de l'inscription **par** l'école, le paiement de 100 € sur le compte

**BE72 7323 3000 0216** (avec la communication suivante :

« **EP** » suivi des **NOM PRENOM** (de l'élève) **AVANCE SUR FRAIS 16-17** doit nous parvenir le plus rapidement possible.

Cette somme représente une avance sur les frais scolaires et est déduite des deux factures annuelles (40 € sur la première et 60 € sur la seconde).

Les inscriptions sont clôturées le premier jour de la rentrée.

Les parents dont l'enfant est sur liste d'attente, sont donc priés de contacter l'école avant cette date afin de savoir s'il y a eu des désistements, fin du mois d'août.

**Un dossier non complet au 30 juin peut entraîner l'annulation de la demande d'inscription.**

Pour les élèves déjà présents à l'école, une facture de 100 € leur sera remise début mai et devra être payée au plus tard le 1/06/16.

## **3. RENTREE DES CLASSES**

Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 8 h 35, les titulaires munis d'un badge accueilleront leurs élèves dans la cour à la place des rangs, dès 8 h 20. (voir plan fin de brochure)

Les parents quitteront l'école au plus tard à 9 h (9 h 30 pour les 1<sup>ères</sup> années).

Les cours se termineront à 15 h 30 et une garderie sera organisée jusque 18 h.

## **4. SECRETARIAT assuré par Mme Olivia DE BROUWER**

**aidée par Mme Anne HEUCK**

Tous les jours de **8 h à 12 h 30**.

En dehors de cette plage horaire et en cas d'urgence uniquement, il est possible de laisser un message sur le répondeur (02.386.15.43) ou dans la boîte aux lettres située au bâtiment E. (local E+1.14 ou E+.2.06) ou sur notre mail : [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be).

Cette mesure a pour objectif de permettre un travail efficace et performant pour toute tâche administrative et financière qui demande pleine concentration.

## **5. ORGANISATION DE L'ECOLE**

L'accueil des élèves est assuré **de 7 h**  
**à 18 h.**

Les cours débutent à **8 h 35**

et se terminent à **15 h 30**, les lundi, mardi et jeudi

à **11 h 45**, le mercredi

à **14 h**, le vendredi.

Toute arrivée tardive doit être justifiée.

**Le midi, de 12 h 10 à 13 h 10**, le repas chaud ou le pique-nique sont surveillés et les élèves sont tenus de suivre les consignes données par les surveillant(e)s (enseignants ou éducateurs).

Les garderies de 7 h à 18 h sont organisées comme suit :

<b>garderies</b>	au coût individualisé à 0,031 €/ min	au prix mutualisé à 24 €/an
tous les jours	7 h à 8 h 10	8 h 10 à 8 h 20
lundi, mardi, jeudi	15 h 50 à 18 h	15 h 40 à 15 h 50
mercredi	12 h 30 à 18 h	11 h 45 à 12 h 30
vendredi	15 h 30 à 18 h	14 h 10 à 15 h 30

La garderie au prix mutualisé est à payer via la facture globale du CCM sur le compte BE72 7323 3000 0216.

Une « garderie devoirs » est organisée et est incontournable (L, Ma, J et V) pour les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup>. Les élèves sont dans le réfectoire du bas bâtiment K. appelé « KeyWest », parking aisé. Les parents peuvent aller y rechercher leur(s) enfant(s) discrètement à tout moment entre 15 h 50 et 16 h 50 et entre 15 h et 16 h le vendredi.

Les élèves doivent être en possession d'un **bracelet** pour les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> primaires et de la **carte** magnétique pour les autres ; coût 7,50 €. (cf. point 7)

Les élèves sont obligés de présenter leur bracelet ou leur carte à la « scannette » près des surveillants, en arrivant le matin et en quittant en fin de journée.

En cas d'oubli, la garderie comptabilisée à la minute, sera comptée d'office dès 7 h pour le matin ou jusque 18 h pour le « soir ».

Les garderies seront directement déduites du montant crédité sur le compte de votre enfant. Une fois la limite de 5 € atteinte, un mail vous sera envoyé afin que vous rechargez le panier « garderie ».

Une attestation fiscale vous sera remise fin mai pour les garderies.

Lors des journées de formation des enseignants (3x/an), une garderie ne peut être organisée que s'il y a 15 élèves inscrits.

### Sécurité à la fin du temps scolaire :

Tout élève, à la fin des cours, se rend dans la grande cour.

- L'élève que l'on vient chercher doit rester impérativement dans la zone surveillée (limitée par les lignes pointillées).  
Celui qui n'aura pas été repris sera obligé de rejoindre le lieu surveillé.
- Seul, l'élève qui rentre, directement chez lui, à pied, à vélo, en bus ou en train dispose d'une carte de sortie. En cas de non-respect de cette règle, la carte de sortie lui sera retirée.

En cas de problème, la sécurité dicte à chacun de rejoindre directement les surveillants.

Aucun élève ne peut quitter l'école, c'est-à-dire dépasser les portiques encadrant la grande cour, sans sa carte de sortie ou sans autorisation écrite.

Toute modification apportée, occasionnellement ou définitivement, dans le courant de l'année, devra être signalée par écrit, via la (le) titulaire.

**Pendant le temps de présence normale au Collège, et spécifiquement durant les récréations, toute sortie du Collège est interdite.**

L'école sera dans l'impossibilité de garantir la surveillance de l'élève qui ne se présente pas à ces postes de contrôle et qui n'est pas en ordre de paiement. Vous en serez dès lors les seuls responsables.

## Demandes spécifiques

- **Concernant les élèves :**

L'utilisation de ballons durs (en cuir), skateboard, roller, diabolo, trottinette est interdite.

Seules, les petites boucles d'oreille discrètes, sont autorisées pour les filles. Pas de boucle d'oreille pour les garçons.

Les chewing-gums, les bracelets, les cartes style Pokémon sont interdits.

Les cartables sur roulettes sont portés dans l'enceinte de l'école (cours, couloirs, escaliers, rangs et classes).

- **A l'attention des parents :**

Des parkings sont à leur disposition, près des réfectoires et du Centre sportif.

Les voitures sont interdites dans la cour de récréation pendant le temps scolaire et celui des garderies, c'est-à-dire jusque 18 h.

Quant au parking des bus, il est **réservé au T.E.C.**

Par respect du travail scolaire et afin d'assurer une surveillance optimale, il est spécialement demandé aux parents :

- de déposer leur(s) enfant(s) et de quitter les cours au plus vite et/ou
- d'attendre leur(s) enfant(s) en dehors des lignes pointillées.

Le parking et les zones situées **hors cours** restent à la disposition des parents pour les éventuelles rencontres.

Les surveillants vous remercient de votre coopération.

### **Les portiques dans la cour de l'école primaire :**

Ceux menant à l'arrêt de bus, à la chaussée de Mont Saint Jean et à la statue seront fermés pendant la journée de 8 h 35 à 15 h 30.

Il est possible de sortir ou d'accéder au bâtiment central par l'entrée dite bibliothèque/espace vert et par la grille grise. L'entrée entre 7 h et 8 h se fera uniquement par le chemin de la chaussée de Mont Saint Jean.

Afin de responsabiliser l'enfant vis-à-vis de ses objets. Il porte **lui-même** son cartable, ses sacs de sports et sa veste.

Les chiens, mêmes petits, sont interdits pour des raisons évidentes :

- de sécurité: nul ne peut prévoir les gestes d'un enfant, ni les réactions de l'animal, pourtant "gentil et bien dressé",
- d'hygiène: les pelouses et les cours sont avant tout des espaces de jeux et de sports.

L'intervention directe et personnelle de parents vis-à-vis d'élèves ou de leurs parents est **proscrite**. L'école doit être un lieu d'échange et définit le cadre de la gestion sans violence des désaccords.

Les parents sont invités à s'adresser à un surveillant, à un enseignant ou à la direction en cas de problème.

- **Concernant les absences :**

Il est demandé aux parents de prévenir l'école et de remettre au titulaire :

- un justificatif écrit, daté et signé sur une note indépendante du journal de classe ou le document prévu à cet effet (cf. fin de cette brochure) ;
- ou un certificat médical, si plus de trois jours d'absence ;
- et de signaler le nom d'un élève, ou d'un parent, à qui le travail à effectuer, peut être remis.

Le (la) titulaire et/ou la direction **ne sont pas habilités à autoriser les enfants** à anticiper ou **à prolonger les vacances** ; ceci est **contraire à la Loi** sur l'Obligation scolaire. Toute absence pour ce motif doit être transmise à l'inspection. (voir document fin de cette brochure)

## **6. LA RESTAURATION**

Les élèves qui dînent au Collège peuvent se restaurer :

- par un repas chaud (potage, viande, légumes et dessert) dans le réfectoire du haut. Aucune réservation n'est nécessaire. Les menus du mois sont présentés sur le site.
- par la « petite restauration » (pâtes, sandwiches, pizzas, frites, croque-monsieur, etc.) dans le réfectoire du bas pour les 5 et 6<sup>èmes</sup> uniquement.
- en achetant un sandwich dans les deux réfectoires, ou
- en mangeant leur pique-nique et en apportant leur bouteille d'eau. Les fontaines mises à leur disposition n'étant qu'un dépannage.

Le réfectoire du bas (KeyWest) est interdit aux 1, 2, 3 et 4<sup>èmes</sup>.

Le self-service fonctionne avec un système de cartes magnétiques (voir point 7).

En cas de dépannage, l'élève recevra un bol de soupe coût **1,04 €**. Cette somme sera déduite de la carte magnétique ou du bracelet « garderie » (si elle est suffisamment approvisionnée).

Pour les plus jeunes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, qui prennent le repas chaud, la manipulation de leur carte est assurée par les surveillants.

Le temps de table est un moment privilégié pour les contacts et la détente. Le personnel d'encadrement y veille tout particulièrement. Une règle d'or, les élèves doivent manger, assis et calmement. Le réfectoire est un restaurant pas une cour de récréation !

## **7. MODALITES DE PAIEMENT DES FRAIS, CHARGEMENT DES CARTES ET DES BRACELETS**

**Afin d'assurer :**

- **la limitation de la circulation d'argent liquide sur le campus**
- **la diminution importante des vols d'argent,**
- **le contrôle des dépenses par les parents,**
- **le paiement des garderies, de la restauration, des événements scolaires, sorties, achats, etc.**

Le collège a mis en place une plateforme numérique qui vous permettra de gérer au mieux les transactions en vous donnant accès à tout moment au contrôle des dépenses de votre enfant. Elle est accessible à l'adresse suivante : [www.portailccm.be](http://www.portailccm.be) ou via notre site web : [www.ccmprimaire.be](http://www.ccmprimaire.be) (onglet soit garderie, soit restauration, soit activités).

Afin d'éviter les démarches désagréables, les parents veilleront à ce que la carte soit régulièrement approvisionnée, exclusivement par **ce portail**. Nous vous signalons qu'un système de ponction sera d'application du compte restauration vers le compte garderie si besoin est. Dans l'hypothèse extrême où ceci ne pourra être réalisé et si les comptes sont déficitaires, le Collège sera dans l'obligation de prévenir, par écrit les responsables de l'élève de l'impossibilité d'assurer sa surveillance.

Si une carte est perdue, le signaler aussitôt par mail à [ecoleprimaire@ccm.be](mailto:ecoleprimaire@ccm.be), en laissant un message au secrétariat (02/386.15.43), ou à Madame Vanessa MEERTS (responsable des cartes) au 02/386.15.60 - [vanessa.meerts@ccm.be](mailto:vanessa.meerts@ccm.be).

Sa désactivation permettra d'acheter une nouvelle carte et d'empêcher toute utilisation frauduleuse. Pour tout autre problème, la consigne expliquée ci-dessus reste identique. Si une carte est dans un état inutilisable, dû à l'usure, vous pourrez contre sa présentation, en obtenir une nouvelle. Si une carte est cassée, son remplacement coûtera 3 €.

***Si vous souhaitez que votre enfant puisse disposer de la carte de paiement dès la rentrée scolaire, nous vous demandons de verser 50 €, uniquement sur le compte BE68 7320 3327 9034 pour le 15 juin 2016 au plus tard avec en communication : « EPCM carte magnétique » suivi des NOM et PRENOM de l'élève.***

Un dépannage pour le rechargement est possible via le secrétariat au bâtiment E. de 10 h 15 à 10 h 30 à raison de 20 € (pas de pièces).

## Informations importantes à conserver

Au Collège, la carte de paiement évite la manipulation d'argent et améliore considérablement le temps de passage aux restaurants.

### Acheter une carte pour la 1<sup>ère</sup> fois (si vous ne l'avez pas commandée lors de l'inscription)

Au bâtiment E – local 1.14

Permanence assurée par Olivia DE BROUWER ou Anne HEUCK entre 10 h 15 et 10 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Se munir du montant du rechargement souhaité (20 € minimum **en billet(s)**) d'où seront déduits les 7,50 € (coût de la carte seule).

### Charger la carte

#### 1. Soit via le portail : [www.portailccm.be](http://www.portailccm.be)

CE MODE DE CHARGEMENT EST À PRIVILEGIER POUR EVITER LES MANIPULATIONS D'ARGENT

L'argent sera instantanément sur la carte de votre enfant.

#### 2. Soit à l'école

Au bâtiment E – local 1.14 (par Mme Olivia DE BROUWER)

Se munir 20 € minimum, **en billet(s)**

### Consulter le détail des opérations ou vérifier le solde de la carte via l'ordinateur

<http://www.portailccm.be>









Utilisez les informations fournies par le collège pour vous connecter à la passerelle internet du collège

 **Connectez-vous**

Identifiant :

Mot de passe :

### Remplacer une carte perdue ou cassée

Le coût s'élève à 3 €.

L'identifiant et le mot de passe restent valables durant toute sa scolarité au Collège. Egalement en cas de remplacement de la carte.

## **8. L'INFIRMERIE**

Bâtiment « I » près de la piscine (02/386.15.29, 0472/82.60.14 ou mail : [jeannine.mus@ccm.be](mailto:jeannine.mus@ccm.be))

Une infirmière diplômée, se trouve sur le campus. Son rôle est :

- d'accueillir l'enfant qui se blesse lors d'une chute ou qui pose un problème urgent de santé,
- d'accompagner l'enfant à l'hôpital en ambulance si nécessaire,
- de contacter la famille de l'enfant, en cas de nécessité,
- de gérer les documents d'assurance concernant les accidents.

L'infirmerie ne joue pas le rôle d'une pharmacie.

Dès le début de chaque année scolaire, vous recevez une fiche médicale à compléter avec soin et à nous remettre dans les plus brefs délais.

La sécurité et le confort de votre enfant en dépendent.

## **9. LES ACTIVITES PARASCOLAIRES**

Le mercredi, à partir de 13 h, et le vendredi à partir de 14 h 10, une série d'activités est proposée aux élèves qui le souhaitent. Les dates et précisions sont données par les responsables dès la rentrée.

Lorsqu'elles n'ont pas lieu, ou si votre enfant n'y est pas inscrit, une garderie est prévue jusque 18 h (voir précisions page 9).

### Centre sportif

Le Centre sportif du Collège propose aux élèves et aux parents de nombreuses activités telles que tennis, judo, badminton, natation, gymnastique, escalade en salle, etc.

Pour les conditions et les horaires de ces activités, adressez-vous au Centre sportif

M. Serge JACQUES ou M. Damien DUSART 02/386.15.46

### L'Académie de musique

Les professeurs de l'Académie de Braine-l'Alleud proposent des cours de solfège, de chant et de diction (02/386.05.46).

## **10. LES OBJETS PERDUS**

Au Collège, on perd un peu de tout et personne ne vient réclamer !

Alors, que faire ?

- marquer les d'objets,
- ne pas crier trop vite « au voleur ! »,
- se rendre :
  - à l'école primaire : au local (près de l'entrée, sous le préau du bâtiment E.) ou au secrétariat (local E1.14) : pour les objets de valeur (lunettes, gsm, clefs, etc.)
  - au Centre Sportif (bacs dans le hall).

En fin d'année, les nombreux vêtements et objets non réclamés sont donnés à une œuvre.

Comme demandé précédemment, laisser votre enfant responsable et « porteur » de ses sac, cartable et vêtement.

Et éviter les vêtements et objets "de marque" pour venir à l'école ! Ni la direction, ni les professeurs d'éducation physique ne peuvent être tenus pour responsables de vols ou de dégâts occasionnés aux vêtements ou aux objets de valeur. L'assurance n'intervient pas.

## **11. LES FRAIS**

Une explication des notes semestrielles, dans le cadre de l'article 100 du décret Mission de l'École du 17 juillet 1997 destinée à l'enseignement primaire et secondaire, attend votre lecture p 21 et 22.

Pour toute une année scolaire, les frais (piscine, assurance, surveillances, restaurant) s'élèvent à environ 300 €.

« En cas de litige sur une partie de la facture, nous vous demandons de payer l'incontestablement dû et ensuite de nous envoyer par fax au 02.386.15.73 (à l'attention du responsable du service « comptabilité ») ou par mail ([compta@ccm.be](mailto:compta@ccm.be)) les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit (certificat médical, extrait bancaire, etc.). »

# REGLEMENT DES ETUDES

## 1. LES SAVOIRS ET LE SAVOIR FAIRE

L'école primaire du Collège suit le programme édité par la Fédération de l'Enseignement fondamental catholique.

L'encadrement des élèves (24 par classe) est assuré par une équipe pédagogique (liste nominative donnée à la rentrée) composée :

- de 24 titulaires, (parfois co-titulaires) ;
- de professeurs d'éducation physique, d'éveil religieux, musical, ou artistique, d'expression, de néerlandais, d'aide pédagogique, d'éducation aux médias ;
- d'une direction, aidée d'un secrétariat.

Trois échéances sont prévues pour la remise des bulletins. Cet étalement permet d'avoir un regard plus vaste sur les points ou appréciations dans les différentes branches et de laisser du temps pour les apprentissages et les remédiations éventuelles. Cette formule n'exclut en rien le contrôle régulier de votre part via les interrogations.

Toute rencontre parents - enseignants peut être prévue, dès que nécessaire, sur rendez-vous, via le journal de classe.

Les disciplines intellectuelles viseront certes l'acquisition de connaissances, mais aussi et surtout, des démarches qui peuvent se traduire par « **apprendre à apprendre** ».

La matière n'est pas une fin en soi, mais un moyen de formation et d'éducation.

Notre propos est de conduire chacun au maximum de ses potentialités sans confondre exigences et élitisme.

Arriver à un état d'esprit ou la solidarité prend le pas sur la compétition.

Le droit à l'erreur est reconnu à condition de l'identifier, de l'accepter et de le dépasser.

A quoi servirait une école où les élèves ne se trompent pas ?

La meilleure pédagogie est celle qui place l'enfant en situation d'apprentissage, qui pose des questions, qui lance des défis, des projets.

C'est l'école qui ouvre ses portes à la vie, là où elle est, dans et hors de ses murs.

### Aide pédagogique

Pendant les heures de cours, plusieurs professeurs n'assurant pas le titulariat d'une classe, sont disponibles pour aider les enfants qui ont été absents pour cause de maladie ou qui n'ont pas compris une matière. Tout élève en difficulté a droit à notre attention et notre souci de l'orienter vers une aide plus pointue (logopédie, psychomotricité, etc.) reste sans cesse présent.

Un élève absent pour cause de maladie, se doit de, d'abord se remettre à jour, seul.

### Eveil religieux, musical, artistique ou d'expression écrite et orale

- Une école qui veut vivre les valeurs chrétiennes, a l'obligation d'éveiller l'écoute et l'attention aux autres et de construire l'édifice de la paix, à chaque instant.  
Le Doyen Alain de Maere anime les célébrations aux fêtes religieuses de Noël et Pâques et est présent aux rencontres de l'Equipe Pastorale composée d'enseignants motivés.
- L'éveil musical offre aux enfants une approche ludique de la musique par le rythme.  
Il ouvre leur esprit sur le monde à travers les musiques de différents pays.
- L'éveil artistique et les cours d'expression offrent aux enfants des moments et des techniques d'expression, pour découvrir le beau avec émotion, mettre un savoir-faire au service de la créativité.

### Néerlandais

**La Fédération Wallonie – Bruxelles n'accorde de subsides pour l'apprentissage des langues que pour les 5<sup>èmes</sup> et 6<sup>èmes</sup> années. Néanmoins, un éveil à la seconde langue est proposé aux élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup>, en accord avec le Projet d'établissement.**

## Education physique

La gymnastique et **la natation (le Collège profite de sa piscine)** favorisent le développement corporel et un cours de psychomotricité supplémentaire est donné en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Les élèves veilleront à avoir leur équipement marqué :

- gymnastique :
  - short bleu foncé ou noir
  - tee-shirt CCM primaire vivement conseillé.  
(6 € achat en septembre)
  - chaussures de sport (pas de sandales de gymnastique).
- natation : maillot - bonnet (obligatoire)

Toute absence doit être motivée par écrit.

Pour l'exemption continue de **trois** mois ou plus aux cours de natation et d'éducation physique, un certificat médical est indispensable (voir page 10 pour les modalités de note de crédit).

## Education aux nouvelles technologies informatiques

« Le XXIème siècle est un monde où le virtuel a pris pleinement sa place, notre rôle est justement d'apprendre aux enfants à le maîtriser, si nous ne voulons pas qu'ils en deviennent esclaves! »

Seuls, les classes de 6<sup>ème</sup> et le centre cyber-média ont un accès à Internet ADSL, scanner, Cd-rom interactifs, ... où les titulaires ont pour objectif :

- d'utiliser l'informatique comme outil au service des multiples projets de classes,
- de faire acquérir de nouveaux savoir-faire, et ce, accompagné d'une éducation critique à Internet et aux risques liés à son usage; le premier danger étant de ne pas se servir de cet outil à bon escient !

## Activités extra-muros

Placer l'enfant dans des situations de vie riches et diversifiées est le but que nous poursuivons en organisant de nombreuses sorties de classes, visites diverses et en participant à des compétitions sportives, à des actions de solidarité, ...

## **Les classes de dépaysement et de découvertes**

Les classes de forêt et de neige ajoutent une importante dimension sociale et communautaire : la relation et l'intégration dans un groupe, l'adaptation permanente et l'esprit d'initiative.

Ce sont autant d'atouts que l'enfant devra gérer de manière positive. Toutes ces situations de vie forment l'esprit et le caractère. C'est la raison pour laquelle elles sont indispensables et obligatoires.

L'étalement des classes hors du Collège prévoit deux sorties pendant toute la scolarité primaire: les classes de forêt (en Belgique), d'une durée d'une semaine (+/- 230 € par séjour) et les classes de neige (en Italie) d'une durée de 10 jours (+/- 590 € par séjour).

Une activité extérieure de deux jours est également prévue (+/- 110 €).

Les titulaires concernés donnent, en temps utile, tous les renseignements nécessaires.

En aucun cas, l'aspect financier ne peut être un obstacle à la participation d'un élève aux activités de classe.

Les enseignants et la direction sont à votre écoute si un problème devait se poser en ce domaine.

Il faut savoir que l'école organise une épargne **fortement conseillée**, mais **facultative**.

Elle vise deux objectifs :

1. Etaler les dépenses dans le temps : l'épargne se fait sous forme d'un ordre permanent de virement (document donné début octobre) et est prévue pour couvrir les frais de transport et de séjour.
2. Promouvoir la solidarité : les sommes versées mensuellement sont placées et les intérêts perçus nous permettent d'aider chaque année plusieurs familles. Ce geste est d'autant plus généreux qu'il est anonyme. L'aide aux familles respecte la confidentialité.

**PLAN D'ÉPARGNE :**

Si vous payez à partir de la (année d'étude)	Nombre de mensualités	Montant en euros
1 <sup>ère</sup>	60	16
2 <sup>ème</sup>	48	20
3 <sup>ème</sup>	36	23
4 <sup>ème</sup>	21	28
5 <sup>ème</sup>	12	49
6 <sup>ème</sup>	3	197

**A verser sur le compte BE17 7420 1956 3521 en y indiquant les nom et prénom de votre enfant.**

Un mois avant le départ, un bilan de l'épargne est établi et une information est donnée aux familles. Si votre enfant quitte le Collège, les sommes versées sont remboursées.

Concernant les sorties de classes et les achats divers (frais obligatoires ou facultatifs) liés à la pédagogie, le montant total vous sera présenté en trois échéances et un décompte des dépenses vous sera remis.

Pour le paiement et afin de poursuivre la volonté d'éviter ici au Collège, toute manipulation d'argent et de répondre ainsi aux demandes récurrentes de certains d'entre vous, nous vous demandons avec insistance de payer les différentes sorties obligatoires via le portail : [www.portailccm.be](http://www.portailccm.be). Le procédé est simple et très rapide mais vous devez être en possession de l'identifiant et du mot de passe. Vous recevrez ceux-ci par mail dès la rentrée scolaire. Une **adresse mail unique** (parent responsable) doit nous être communiquée via la demande d'inscription.

**2. LA BIBLIOTHEQUE**

Un centre de documentation et de prêts de livres est accessible pendant les heures de classe. Ce service est gratuit et assuré par une équipe de bénévoles. Madame BIEVELEZ, aidée par Madame DAUVIN, en est la responsable.

**3. CENTRE PSYCHO - MEDICO - SOCIAL LIBRE**

Chaussée Reine Astrid, 79 1420 Braine-l'Alleud Tél. : 02/384.51.36

Le centre PMS (ou centre Psycho - Médico - Social) fait partie du monde de l'enseignement. Psychologues, infirmières et assistantes sociales y travaillent en équipes.

Tout élève peut bénéficier des services gratuits du centre PMS dans l'école.

Ces interventions (actions) peuvent se situer au niveau du groupe classe (guidance collective) ou au niveau de l'élève (guidance individuelle).

Il va de soi qu'une intervention individuelle plus approfondie nécessite une collaboration avec les parents.

Le centre P.M.S. constitue essentiellement un lieu de rencontre où dialoguent des personnes. Son souhait est d'être avant tout, ouvert aux questions touchant tant aux études qu'à l'éducation des enfants et des jeunes.

Pour l'école primaire du CCM, vous pouvez contacter Madame Floriane LEBLANC (0489/10.64.18) ou Madame Ludivine VAN TUYCKOM (0476/79.66.13).

**4. INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A VOS CHOIX EXPRIMES LORS DE L'INSCRIPTION****Informations importantes**

1. Pour des raisons de sécurité ainsi que de protection des infrastructures et des biens, le campus du Collège Cardinal Mercier est sous **vidéosurveillance** (dans le respect de la loi relative à la protection de la vie privée).

2. Le droit à l'image est protégé par l'article 10. Cet article précise qu'il est interdit de reproduire ou de communiquer (et donc de diffuser) le **portrait** d'une personne sans son assentiment. Cependant, dans le cadre des activités scolaires (fêtes à l'école, voyages scolaires, activités de classe ...) on peut estimer qu'il y a accord tacite de publication sur le site web de l'école sauf si l'élève ou ses parents font connaître expressément à l'école leur interdiction de diffusion.
3. La **police d'assurance** du Collège couvre des risques qui dépassent largement les obligations légales. Cette assurance est basée sur le principe de la mutualisation et de la solidarité. En cas de sinistre, il n'y a pas de franchise (à la différence des assurances familiales). L'assurance inclut notamment les bris de lunettes et comprend une large couverture lors des voyages scolaires ou activités à l'extérieur de l'école, y compris le rapatriement et son organisation. Les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance dont le coût revient à 7,5 €. Tous les détails du contrat se trouvent sur le site [www.ci-assurances.be](http://www.ci-assurances.be).
4. Les écoles organisées par l'ASBL Collège Cardinal Mercier, le réseau d'enseignement, l'administration scolaire, le centre psycho-médico-social (PMS) et le service de promotion de la santé à l'école (PSE) sont les seuls destinataires des données à caractère personnel récoltées. Toutefois pour être informés des activités de l'ASBL **Association des parents** du Collège Cardinal Mercier (APCCM), les parents ont la possibilité d'autoriser l'accès à ces mêmes données.
5. Le paiement de la restauration et du service garderie (sauf pique-nique) se fait via une **carte magnétique** (bracelet pour la garderie de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années) (coût 7,5 €, remplacement 3 €). Le chargement se fait via le portail. L'accès au portail, login et mot de passe sont valables durant toute la scolarité de votre enfant au Collège.

## **5. LES CONTACTS PARENTS - ENSEIGNANTS**

Des rencontres individuelles ou collectives avec les parents sont programmées et organisées tout au long de l'année scolaire.

Il est important que les parents séparés (sous régime de garde alternée) entendent, ensemble, le message scolaire donné par les enseignants et s'engagent à se transmettre, entre eux, les informations diverses venant de l'école.

En cas d'urgence ou d'inquiétude, les parents peuvent demander un rendez-vous, via le journal de classe.

Ces moments d'échanges se veulent constructifs et sont précieux. Ils sont animés d'une volonté commune et de stratégies efficaces pour le bien-être et l'évolution de chaque élève.

A votre entière disposition !  
L'Equipe éducative  
La Direction

# **RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

## **1. L'ASSOCIATION DES PARENTS**

Des personnes représentatives des parents des écoles du campus forment l'Association des Parents.

Toute information concernant ses buts et ses activités peut être obtenue sur le site de l'Association [www.apccm.be](http://www.apccm.be)

Courriel : [secretariat@apccm.be](mailto:secretariat@apccm.be)

## **2. LE CENTRE DE PROMOTION POUR LA SANTE**

Le rôle du service de santé est multiple et concerne aussi bien l'inspection des classes lors d'une invasion de poux que la visite médicale des enfants.

Centre de **P**romotion de la **S**anté à l'**E**cole,  
Chemin des Roussettes, 15  
1420 Braine-l'Alleud - 02/384.70.89  
[pselibre.braine@skynet.be](mailto:pselibre.braine@skynet.be)

## Mes habitudes

Je ne quitte jamais l'école sans y être autorisé(e) par écrit.

Je présente mes excuses.

Je scanne ma carte ou mon bracelet pour la garderie si j'arrive avant 8 h 10 ou après la classe.

Je respecte l'horaire.

Je ne mange pas de chewing-gum.

Je ne joue jamais dans les toilettes.

Je ne brandis aucun bâton.

Mon ballon est mou, en plastique. Je ne joue que dans la grande cour ou l'espace vert.

Je n'utilise pas les roulettes de mon cartable.

Je reste sous le préau quand il pleut. Je n'y joue pas au ballon.

Je dîne assis(e) au réfectoire. Je jette mes déchets à la poubelle en sortant.

Je joue à des jeux calmes dans la cour jeu et la petite cour. (pas de ballon)

Je ne porte pas de boucles d'oreille (pour les garçons).

Je ne me maquille pas et je ne porte pas de grandes et longues boucles d'oreille (pour les filles).



## Les consignes d'usage

Je respecte les habitudes du code de conduite.

Je suis poli(e), je parle sans violence.

Je laisse l'autre s'exprimer.

J'accepte les remarques des adultes.

J'agis sans violence.

Je suis soigneux(se).

Je respecte les consignes.

Je participe activement et positivement en classe.

Je travaille dans le calme.

Je reste assis(e) correctement.

J'ai mon matériel en ordre.

Je fais mes devoirs et mes leçons.

J'ai mes cours en ordre.

J'ai de l'ordre.

Je me déplace en silence, en chuchotant.

Je reste dans le lieu où je dois être.

Je me range dès qu'il sonne et je reste rangé(e).

Je n'ai ni punition, ni remarque dans le journal de classe.

Je vais aux toilettes durant les récréations.

J'ai une attitude correcte en tout lieu, en tout temps.

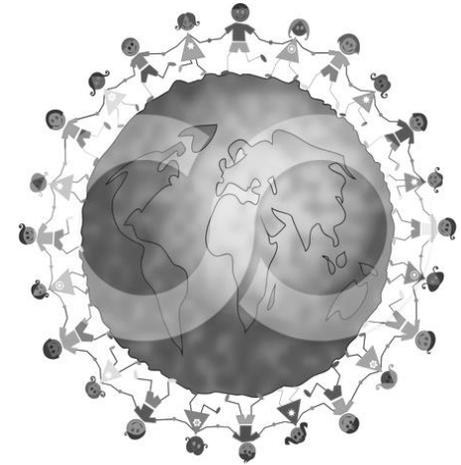
## Les principes de l'école citoyenne

J'apprends à devenir un élève responsable de mes actes, de mes gestes, de mes paroles.

Je respecte la LOI.

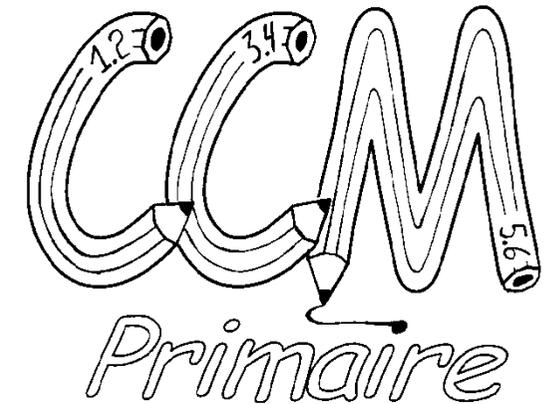
Mes faits graves sont rapportés aux adultes qui m'entourent, mes parents, ma(mon) titulaire, la(le) surveillant(e), la direction.

Je m'engage à me corriger seul ou à l'aide d'un(e) adulte et à réparer ma faute.



COLLEGE CARDINAL MERCIER  
ECOLE PRIMAIRE

Code de conduite

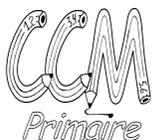


Je m'engage à respecter ce code de conduite.

Ma signature :

La signature de mes parents :





Nom de l'élève : .....

Prénom : ..... Classe : .....

Date de l'absence : .....

Date : .....

Aux parents de ..... Classe de .....

Concerne : absences non justifiées

**Justificatif d'absence**

(A.C.F : 28.11.1998 et Circulaire ministérielle 157 du 26 09 2001)

- Maladie (certificat médical joint)
- Décès (attestation obligatoire)
- Convocation par une autorité publique (attestation obligatoire)
- Autre motif : (**Attention ! Mentionner uniquement « pour raisons familiales » ou « circonstances exceptionnelles » ne suffit plus !**)

.....  
 .....  
 .....  
 Signature des parents

A titre d'information :

Avis favorable\* - défavorable\* du titulaire

Justification : .....

.....  
 .....

Date : ..... Signature du titulaire

\* Veuillez biffer la mention inutile

Avis favorable\* - défavorable\* de la direction

Justification : .....

.....  
 .....

Signature de la direction

Travail à remettre à : .....en .....

**Dès l'année de ses 6 ans, votre enfant est en obligation scolaire.**

Votre enfant a été absent le/les :

.....  
 .....

Cette/ces absence(s) n'est/ ne sont pas justifiée(s). **Attention, pour toute absence, une justification écrite est obligatoire.**

Il existe trois motifs légaux :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier pour une absence de plus de trois jours.
- La convocation par une autorité publique ou la nécessité de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une autorisation.
- Le décès d'un parent ou allié de l'élève du 1<sup>er</sup> degré au 4<sup>ème</sup> degré.

Lorsque l'absence n'est pas motivée par une des causes reprises ci-dessus, les motifs justifiant l'absence sont laissés à l'appréciation de la direction. Ceux-ci doivent relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé de l'élève. Par contre, il est interdit pour un directeur de couvrir l'absence d'un élève :

- parti anticipativement en vacances ou les prolongeant.
- accompagnant ses parents en déplacement professionnel
- dans le cadre d'une fête religieuse.

**Lorsqu'un élève atteint 9 demi-journées d'absence injustifiées, le directeur doit le signaler aux services du ministère.**

Danielle L Bada  
Directrice

Accusé de réception

Mme et/ou M. ....

Parents de .....

A / ont reçu le document numéro ..... concernant une/des absence(s) injustifiée(s).

A la date du ..... SIGNATURE(S) :



Explication des factures générales en relation avec le projet éducatif et pédagogique, le règlement des études, le règlement d'ordre intérieur et les projets des établissements organisés par l'A.S.B.L. Collège Cardinal Mercier

## **Deux principes à retenir**

1. **La solidarité** : la réglementation institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge de services non obligatoires qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.
2. Les difficultés financières des parents ou de l'élève majeur ne peuvent avoir d'incidence sur l'admission d'un élève ou son maintien dans l'école.

**Le Collège Cardinal Mercier applique ces principes depuis toujours. Les parents confrontés à des difficultés financières sont invités à se mettre en rapport avec la direction de l'école de leur enfant afin d'examiner ensemble une solution au problème. La confidentialité est garantie.**

## **Activités sportives**

- Le Collège Cardinal Mercier dispose d'une piscine et de centres sportifs dont l'infrastructure permet, au cours des études primaires et secondaires, d'approcher toutes les techniques de l'éducation physique moderne, ces techniques impliquent des équipements particuliers. Ceci fait partie intégrante du projet éducatif et pédagogique du Collège et du projet d'établissement. Chaque activité ne peut être proposée à tous les élèves au cours d'une même année, mais l'élève aura l'occasion de les approcher toutes au cours de son parcours scolaire. **Une participation mutualisée est facturée à tous les élèves.**
- La piscine du Collège dispose du permis d'exploitation délivré par la Région wallonne. Celui-ci est assorti de mesures de sécurité imposées à toutes les piscines reconnues, notamment la présence d'un maître nageur à toutes les heures de cours. **Le coût de cette sécurité supplémentaire pour vos enfants doit être répercuté sur la facture, car la Fédération Wallonie-Bruxelles ne subsidie pas cette fonction.**
- Le Pouvoir Organisateur a décidé que les élèves exemptés d'éducation physique sur base d'une contre-indication médicale grave attestée par certificat médical ne paient pas pour la durée de l'exemption à condition que celle-ci porte sur trois mois au moins. Si la connaissance à posteriori de la situation médicale de certains élèves fait que la totalité des frais est facturée aux parents, toute somme indûment perçue sera déduite de la facture suivante.

## **Photocopies (secondaire)**

Il s'agit du coût forfaitaire des photocopies remises aux élèves durant l'année scolaire. Un montant de 64 € vous est demandé, le maximum autorisé est de 75 €.

## **Service de documentation (secondaire)**

Le montant demandé couvre le prêt de documentations scolaires, nous utilisons ce système de forfait pour éviter de nombreuses transactions.

## **Participation assurance (facultative)**

Le Collège souscrit une couverture de base pour tous les élèves en cas d'accident survenu au CCM ou lors d'activités extérieures organisées avec l'aval de la direction.

En accord avec l'Association des parents ([www.apccm.be](http://www.apccm.be)), le Pouvoir organisateur du Collège propose une seconde assurance facultative qui repose sur le principe de la mutualisation des risques et de la solidarité. Pour un montant annuel de 7,50 € (3,00 € à la première facture – 4,50 € à la deuxième facture) particulièrement avantageux, pour autant qu'il y ait un grand nombre de parents qui y souscrivent, elle permet une couverture nettement supérieure.

En cas de sinistre, elle prévoit

- l'absence de franchise (contrairement aux assurances familiales) ;
- une intervention dans le bris des lunettes (dans certaines circonstances) ;
- une couverture lors des activités hors les murs ou des voyages scolaires, y compris le rapatriement et son organisation ;
- le remboursement à hauteur de deux fois le montant remboursé par l'INAMI pour les frais médicaux occasionnés lors d'un sinistre.

A l'inscription ou lors de la démarche de maintien de l'inscription, les parents ont la possibilité de souscrire ou non à cette assurance facultative. Extrait contrat sur site [www.ccm.be/assurance](http://www.ccm.be/assurance).

## **Surveillances (Ecole primaire)**

Ce poste couvre les frais de surveillance et d'accueil en dehors des heures subventionnées et en dehors des heures de « garderies » (accueil en dehors des heures scolaires). Ces dernières sont payées anticipativement via le portail « [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be) ». Seule une mutualisation permet d'offrir le service à tous les enfants vu l'affluence à certaines heures.

### Infrastructures de restauration

- Les frais d'organisation d'un restaurant scolaire ne sont pas pris en charge par les subventions. Ils comportent notamment: le chauffage, l'éclairage, le nettoyage, les sanitaires, l'entretien et les réparations de l'équipement, l'amortissement du mobilier, les investissements nécessaires suite aux contrôles de l'AFSCA, etc....
- Le coût des infrastructures et de l'organisation des trois salles de restaurant n'est pas répercuté sur le prix des repas afin de proposer ceux-ci à des prix démocratiques et ne pas rendre le prix du repas complet équilibré prohibitif pour les familles.
- D'autre part, les réfectoires sont accessibles à tous pendant les heures de repas, mais aussi lors des pauses et récréations, les élèves y ont également accès pour disposer des fontaines à eau, du « bar à soupe » et pour acheter des brioches et sandwiches. La charge est « **mutualisée** » **entre tous les élèves, y compris ceux qui bénéficient d'une autorisation de sortie.**
- **Tous** les repas **doivent** se prendre au réfectoire et non dans les espaces verts du campus ou dans les classes. Ceci se justifie sur le plan éducatif, ainsi que sur le plan de l'hygiène et de la sécurité.

### Fonds de soutien – rénovations et constructions immobilières (facultatif)

Grâce aux dons qui alimentent ce fonds de soutien, le Collège espère concrétiser ses nouveaux projets immobiliers et les rénovations indispensables au bon fonctionnement des infrastructures actuelles. Il s'agit notamment des mises aux normes des laboratoires, du remplacement de la plupart des chaufferies, de la mise en conformité des circuits électriques de tous les bâtiments, de la rénovation des sanitaires, mais aussi des investissements dans de nombreux tableaux blancs interactifs (TBI), etc. Ce poste constitue une aide précieuse, mais votre participation est entièrement libre. C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce splendide et onéreux patrimoine, héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité.

### Généralités

Les factures et autres documents financiers sont envoyés au responsable financier indiqué sur le document d'adhésion signé en début d'année scolaire.

Les dépenses des élèves du Collège à la Procure et aux Restaurants ne peuvent se faire qu'à l'aide d'une carte magnétique qui coûte 7,50€. **Toute nouvelle carte devant être créée suite à une perte ou autre, coûte 3,00€.**

Le rechargement de cette carte se fait uniquement via la **plate-forme interactive « [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be) »,** mise en place depuis septembre 2014, elle sert également à la communication d'information aux parents. Ces améliorations ont pour but, en concertation avec l'Association de parents d'éliminer à terme toute circulation d'argent liquide au sein du campus et les dangers qui en découlent.

### Repères financiers

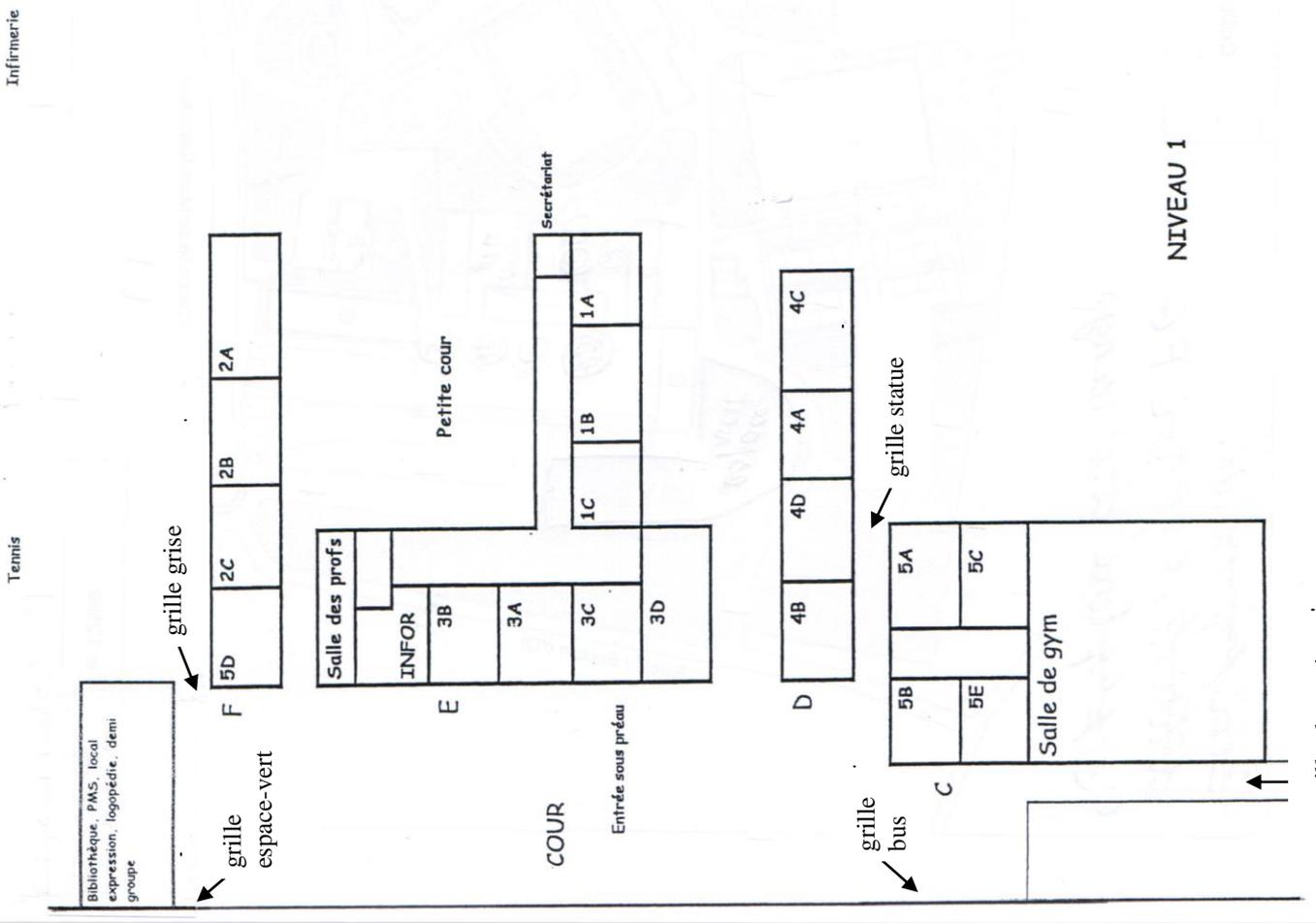
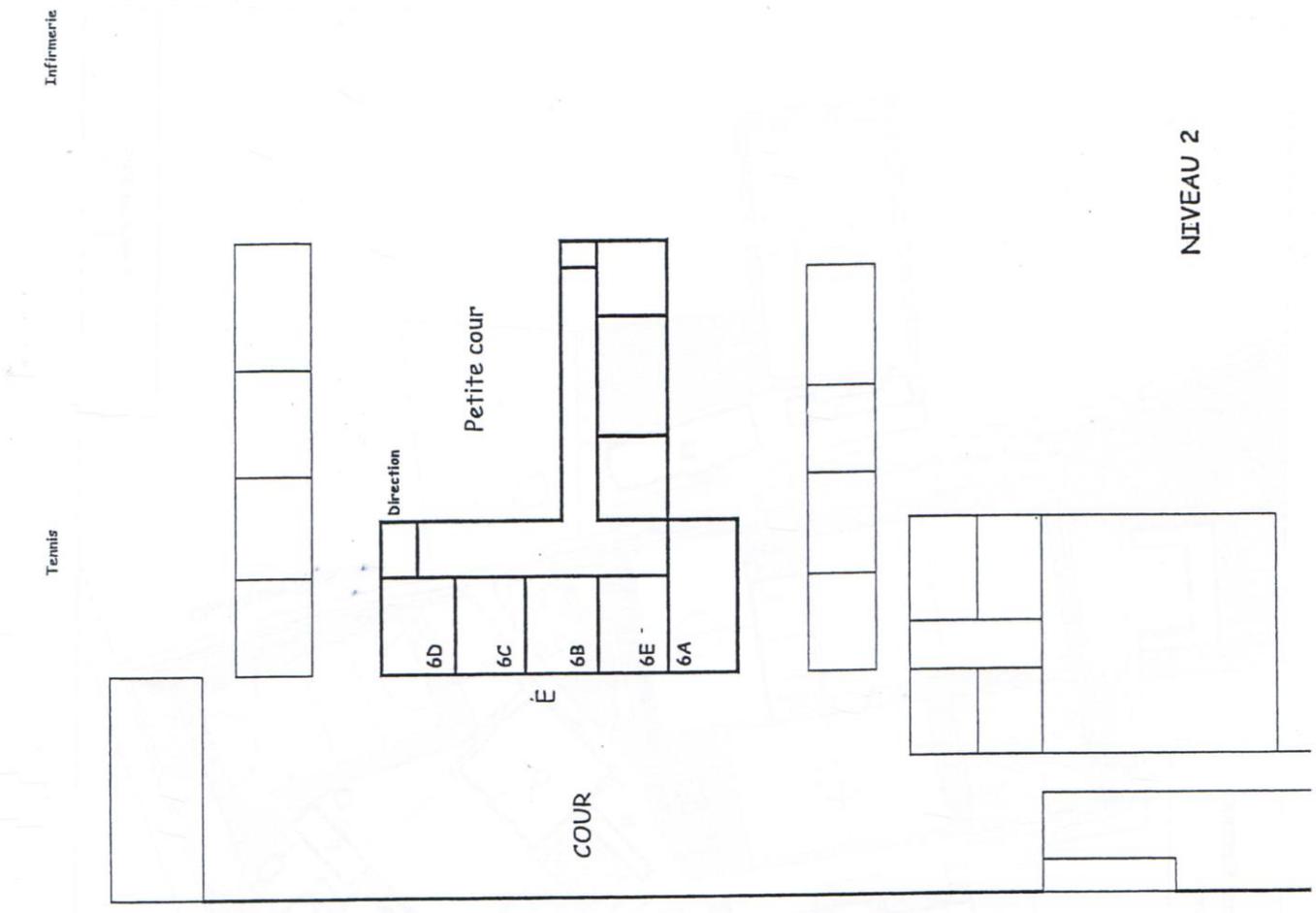
- Les factures sont payables au plus tard à l'échéance indiquée sur le document.
- L'ASBL Collège Cardinal Mercier se réserve le droit, à défaut de paiement de la facture, d'en majorer le montant de frais administratifs de rappel de 12,50 € et d'éventuellement avoir recours au service d'un tiers pour les créances impayées. Cette dernière sera alors majorée des intérêts de retard et des frais de recouvrement.
- Une facture non contestée dans les 15 jours est considérée comme définitivement acceptée.
- L'avance sur frais de 100 € demandée aux parents est déduite à raison de 40€ de la 1<sup>ère</sup> facture et de 60€ de la 2<sup>ème</sup> facture.
- En cas de litige sur une partie de la facture, nous **vous demandons de payer l'incontestablement dû** et ensuite de nous envoyer par mail ou fax les pièces justificatives nécessaires à l'établissement d'une note de crédit (certificat, extrait bancaire, etc.).

### Détails des rubriques

	1 <sup>ère</sup> facture octobre 2015	2 <sup>ème</sup> facture février 2016
* <u>Activités sportives</u>	76,40 €	114,60 €
* <u>Photocopies (Secondaire)</u>	26,00 €	38,00 €
* <u>Service de documentation (Secondaire)</u>	7,00 €	9,00 €
* <u>Participation assurance (facultative)</u>	3,00 €	4,50 €
* <u>Surveillances (Primaire)</u>	10,00 €	14,00 €
* <u>Infrastructures de restauration</u>	29,00 €	43,00 €
* <u>Fonds de soutien (facultatif)</u>	45,00 €	45,00 €

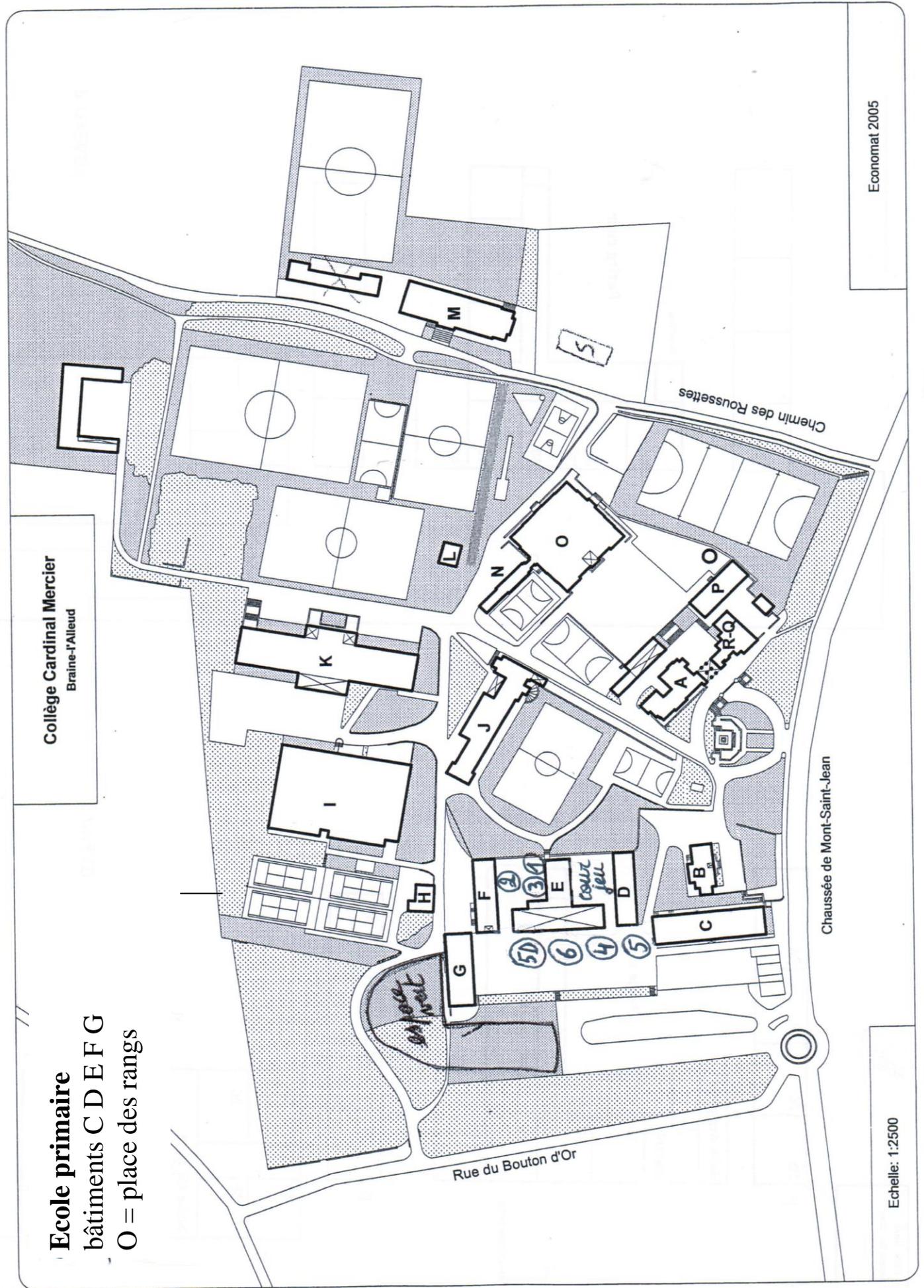
### Nos contacts

- Notre fax : 02 386 15 73 (à l'attention de Monsieur T. Lepage)
- Notre adresse électronique : [compta@ccm.be](mailto:compta@ccm.be)



**Ecole primaire**  
 bâtiments C D E F G  
 O = place des rangs

**Collège Cardinal Mercier**  
 Braine-l'Alleud



Chaussée de Mont-Saint-Jean

Chemin des Roussettes

Rue du Bouton d'Or

Economat 2005

Echelle: 1:2500